

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 15 février 2018.

Le 15 février 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, TELLIEZ Sébastien, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, FORTE Sandy, BONNET Gilles, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

A l'exception de BEAUGEOIS Anthony et excusé.

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2017, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Achat parcelle future salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame DELABARRE souhaitent vendre l'ensemble immobilier situé au 13 rue de Châlons et propose, après avis favorable de la commission bâtiment, que la commune l'acquière en vue de la construction d'une salle des fêtes.

Le prix est fixé à 180 000 € hors frais de notaire.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle
- décide de charger Maître POTISEK, notaire à Tours-sur-Marne d'établir l'acte de vente avec le notaire des vendeurs
- décide d'autoriser le Maire à signer l'acte et toutes les pièces relatives à cette acquisition
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2018.

Implantation d'un NRO pour la mise en place de la fibre optique

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'implantation d'un Nœud de raccordement Optique de l'entreprise Losange sur la parcelle cadastrée ZN 22, rue de Reims (à côté du transformateur électrique situé contre le mur du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'implantation d'un NRO sur la parcelle ZN 22 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la convention relative à cette installation.

Ouverture de crédits

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en attendant le vote du budget 2018, il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits pour mandater la facture de E.S.I. relative à l'achat du vidéoprojecteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'ouverture de crédits de 1 365,00 € à l'article 2183.

Choix des forains pour la fête patronale

Sont retenus pour animer la fête patronale des 9, 10, et 11 juin les personnes suivantes :

Monsieur MARECHAL Jean-Luc avec un manège enfantin, une confiserie et un jeu de pince,

Monsieur LESOURD Pascal et ses fils avec un auto scooter, et un jeu de cascade et un jeu de grue,

Monsieur TURANO David avec un crève ballon et une pêche aux canards.

La demande de Monsieur et madame RADELET pour un stand de friterie sucré/salé est refusée. Le comité des fêtes assurant lui-même la restauration.

Demande de travaux Chemin de la carrière

Dans le cadre de la création d'un "Pellet Drive" et d'un showroom, Monsieur Jean-Louis Houzé demande l'autorisation d'aménager le chemin devant sa propriété de façon à stabiliser et viabiliser l'accès.

Monsieur Houzé ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal donne son accord à cet aménagement.

Location d'un local rue Albert barré

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de location d'un local communal non meublé, situé rue Albert Barré, dans les locaux de l'ancienne école par la société "Sophro Libre" représentée par Monsieur LEMOINE Alix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins une abstention, de louer ce local à "Sophro libre".

QUESTIONS DIVERSES

• Subventions aux associations

Avant le vote du budget, le Conseil Municipal étudie les demandes de subventions des associations et propose d'octroyer les subventions suivantes :

	VERSEMENT en 2016	VERSEMENT en 2017	PRÉVISIONS 2018
Souvenir Français	80	80	80
As.Chal.Prot° Animaux	90	110	110
Familles Rurales Condrouillates	3 500	3 500 + 2 000	7500
ADMR 3 Vallées	1 300	1 300	1300
La Détente Condéenne	450	450	450
Comité des Fêtes	1 500	2 400	2000
Amis de nos Eglises	50	50	50
Sapeurs-Pompiers	1 100	1 100	2100
Association Maison Rouge	170	170	170
ERSM Basket	150	200	200
OCCE Coop scolaire	1 750		1750
Paris Alsace	100	100	100
Football Tours sur Marne	150	200	200
Un p'tit air de danse			100
Association Histoire et Patrimoine			Refusé

- **Evacuation des eaux pluviales chemin de la Carrière**

Les puisards en place chemin de la Carrière ne remplissant plus leur office, ceci provoque une mare d'eau sur la moitié de la chaussée à chaque orage et crée une situation dangereuse.

Suite à une proposition de la commission voirie, le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise S.A.R.L. DANNEQUIN pour la création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales entre l'avaloir existant et la lagune située entre la rue du 8 mai et le chemin de la Carrière.

Le montant du devis s'élève à 5 157,24 € H.T., soit 6 188,69 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe, cette somme devra être votée au budget 2018.

- **Devis pour outils portatifs**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ROCHA pour la fourniture d'une débroussailluse et d'un taille haie électrique sur batterie, beaucoup moins lourds que des appareils thermiques.

Montant du devis pour une débroussailleuse, un taille haie, une batterie à dos et un chargeur : 1697,52 € H.T., soit 2037,02 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe, cette somme devra être votée au budget 2018.

- **Demande d'autorisation d'ouverture d'une carrière sur le territoire de Jalons**

Le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle proposition faite par l'entreprise Carrière de l'Est – Morgagni pour l'exploitation d'une carrière sur la commune de Jalons à proximité de Cherville.

La nouvelle proposition prévoit :

- la création d'un chemin qui débouchera sur la R.D. 37, avec la création d'un "tourne à gauche", le chemin communal n° 4 et le pont ne seront donc pas utilisés.
- La station de traitement sera éloignée de Cherville et installée à égale distance de Jalons et Cherville avec la création d'un merlon végétalisé de 3 m de haut.
- Une clôture sera installée le long de l'exploitation côté Cherville

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 20 février 2018

Le Maire,



SINNER Romain.